

2008/981 - TARIFICATION DES MARCHES A PARTIR DU 1ER
JANVIER 2009 (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'article L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire la possibilité de délivrer des permis de stationnement sur le domaine public moyennant le paiement de droits dont le montant est fixé par un tarif dûment établi.

Cette délibération a pour objet de fixer les tarifs des droits de place et des droits annexes à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, date de leur dernière révision, ces tarifs n'ont pas évolué. La Ville poursuit l'adaptation de sa politique tarifaire à la réalité économique des marchés forains.

La mise en place de l'électricité sur tous les marchés lyonnais fait partie intégrante du plan de redynamisation des marchés mis en œuvre depuis 2005 et destiné à améliorer les conditions de travail des commerçants et leur permettre de faire face à la concurrence pour mieux répondre aux attentes des consommateurs. A cet égard, les résultats de la 8^e enquête de consommation des ménages témoignent d'un essor sensible de la consommation sur les marchés.

Le système dit de « publi prises » mis en place par EDF sur huit marchés s'étant avéré progressivement peu opérant d'un point de vue technique, la Ville est aujourd'hui amenée à en reprendre la gestion directe. Il s'agit donc, dans ce contexte, d'uniformiser les modes de fourniture d'électricité et de leur paiement sur l'ensemble des marchés, étant entendu que cette prestation est facturée à son juste coût (consommations et maintenance).

La proposition d'évolution tarifaire qui vous est présentée prend en compte les attentes de la population et des commerçants concernant l'organisation de certains sites à forte fréquentation journalière comme celui de la Croix-Rousse, en proposant de nouvelles formules d'abonnement, permettant d'installer les marchés sur des périmètres plus concentrés et donc plus attractifs d'un point de vue commercial. Une démarche similaire sera conduite dès le premier semestre 2009 sur le site de Saint Antoine, à la demande et en concertation avec les représentants des commerçants.

Cette grille tarifaire, comme le prévoit l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fait l'objet d'une large concertation, avec les organisations professionnelles intéressées mais également avec les différentes chambres (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers) et les arrondissements concernés par les réorganisations de sites des marchés.

Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2009, je vous propose d'appliquer la grille tarifaire suivante qui évoluera ensuite et annuellement sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation, avec un minimum de 3 %. »

Vu les avis émis par les 9 Conseils d'arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

Vu l'amendement modifiant le 8^{ème} paragraphe comme suit « Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2009, je vous propose d'appliquer la grille tarifaire suivante : »

DELIBERE

1. L'amendement susvisé est adopté ;

2. Les tarifs ci-dessous sont approuvés et applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 :

I – Marchés alimentaires

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

	Semaine	Samedi et dimanche	Marché couvert	
	Tous les marchés	Tous les marchés	Semaine	Samedi
Droits de place du ml	1,10 €	2,20 €	2,20 €	4,40 €

Droits annexes d'électricité : 2,70 € : forfait journalier par commerçant

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place	Droits annexes d'électricité
		des 2 ml	
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , Bd des Castors, Champvert, bio St Jean, César Geoffray, Duchère Plateau, Roger Salengro <i>samedi</i> , Jean Zay, St Rambert, Le Vergoin, Bio Vanderpool, place Schönberg	6,20 €	2,44 €
	Place Carnot, Producteurs fermiers, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont	8,92 €	
Marchés à abonnement bi-hebdomadaire (2j/7)	Bayard, Camille Flammarion, Les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse Mer-Jeu	10,21 €	4,53 €
	Montchat, Bénédic Teissier, Tête d'Or, Jean Macé	16,71 €	
Marchés à abonnement tri-hebdomadaire (3j/7)	St Antoine <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Victor Augagneur <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André	15,32 €	6,58 €
	St Antoine <i>Ven-Sam-Dim</i> , Victor Augagneur <i>Ven-Sam-Dim</i> , St Louis, Ambroise Courtois	25,07 €	
	Marché couvert des Etats-Unis	48,68 €	
Marché quadri-hebdomadaire (4j/7)	Croix-Rousse Mardi-Vendredi-Samedi-Dimanche	30,90 €	9,06 €

Marché à abonnement 6j/7	Petite place de la Croix-Rousse – St Antoine/Célestins	41,52 €	13,18 €
--------------------------	--------------------------------------------------------	---------	---------

II – Marchés de produits manufacturés

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné : 1,10 €

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	
Cours Bayard, Montchat, Guichard, Martyrs de la Résistance, Victor Augagneur, Point du Jour, Ambroise Paré, Mermoz Sud, Général André, Belleville	St Antoine, Carnot, Croix-Rousse, Ménival, Jean-Jaurès, Etats-Unis, Ambroise Courtois, Duchère Balmont, Roger Salengro
6,20 €	6,64 €

III – Marchés divers

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

		Droits de place du ml
Marchés hebdomadaires (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Chiens, Timbres	1,10 €
Marchés bimensuels (2j/mois)	Livres anciens Carnot Livres anciens Lyautey	1,10 €
Marchés mensuels (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé Livres anciens Ambroise Courtois	1,10 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	2,20 €

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place des 2ml
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Livres anciens Croix-Rousse, Chiens, Timbres	6,20 €
Marchés à abonnement bimensuel (2j/mois)	Livres anciens Carnot Livres anciens Lyautey	3,10 €
Marchés à abonnement mensuel (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé Livres anciens Ambroise Courtois	1,55 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	3,10 €

IV – Mode de calcul tarif abonnés pour les marchés alimentaires, de produits manufacturés et divers

Calcul mensuel de la tarification =

Droits de place x métrage abonné + droits annexes (marchés électrifiés) x métrage abonné

Métrage Abonné = 2m ou 4m ou 6m ou 8m ou 10m.

Les droits de place peuvent varier selon la localisation du marché.

Les droits annexes sur les marchés électrifiés sont proportionnels au nombre de jours de tenue du marché.

V – Marché aux Plantes (annuel)

	Droits de place	Soit le m ²
Jusqu'à 50 m ²	55,00 €	1,10 €
De 51 à 70 m ²	61,60 €	0,88 €
De 71 à 100 m ²	69,30 €	0,69 €
De 101 à 120 m ²	75,90 €	0,63 €
De 121 à 140 m ²	82,50 €	0,59 €

VI – Marché aux Bouquinistes

Droit par case et par mois	66,54 €
----------------------------	---------

VII – Halle de la Martinière

Droit par m ² et par an	120,00 €
------------------------------------	----------

3. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours, au Programme :

	Programme	Opération	Ligne de crédit	Article budgétaire	Fonction
Tous les marchés	GESTEXPLOI	DOPUBLIM	44100	7336	91
Halle de la Martinière			45455	757	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M. O. FONDEUR